



Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des Territoires
et des Relations avec les Collectivités Territoriales, chargé de la ville et du logement
72, rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 2 janvier 2020

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous alerter au sujet de la rédaction de l'article 7 se référant à « la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » telle qu'elle résulte du vote définitif du PLFSS du 4 décembre 2019. Cet article accorde le versement de la prime aux entreprises et aux associations, hors associations et fondations reconnues d'utilité publique, sous réserve que soit conclu un accord d'intéressement.

Or, cette disposition pénalisera un grand nombre d'associations qui accueillent les plus démunis - au sein notamment des CHRS, CHU, logements accompagnés - dans la mesure où l'accord d'intéressement est un dispositif d'épargne salariale liée aux résultats et aux performances qui ne relèvent pas de la philosophie générale de la non-lucrativité et donc des pratiques des organisations de notre secteur. Comme vous avez pu déjà l'observer, la culture de l'intéressement existe seulement dans certaines associations dont le modèle se rapproche de celui de l'entreprise.

En imposant à toutes les associations la signature d'accords d'intéressement, nous risquons de les priver de la possibilité de verser cette prime et donc de donner plus de pouvoir d'achat à l'ensemble des salariés du secteur associatif. Pour rappel, parmi les 1,3 millions d'associations actives en France, 165 000 emploient plus d'1,8 millions de salariés, soit 9,4% des salariés du secteur privé.

Lors des débats parlementaires, le Gouvernement a indiqué vouloir « tenir compte de la situation particulière des associations à but non lucratif ». Nous vous sollicitons aujourd'hui pour avoir la confirmation de la volonté du gouvernement de viser toutes les associations à but non lucratif et pas seulement les associations reconnues d'utilité publique – qui représentent moins de 2000 associations.

Au nom de toutes les associations de solidarité, nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette situation problématique et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Jérôme Voiturier

Directeur Général de l'UNIOPSS

Tous cordialement

Florent Gueguen

Directeur Général de la FAS